

06-71

MONTATAIRE



Il n'y a qu'une Maison du Bois

CHARPENTES PRETAILLEES
CONTREPLAQUES
TOUTES TABLETTES
MOULURES
HUISSERIES
PORTES



CROISEES PREFABRIQUEES
QUINCAILLERIE DECORATIVE
PERSIENNES BOIS ET FER
VOLETS ROULANTS
PORTES ISOPLANES
TAPIS BALSAN

Dépositaire
G I M M

TOUS BOIS à la demande

Dépositaire
G I M M

CREIL

PLACE ALBERT DUGUÉ

CREIL

Tél. 455.30.89

(Près de l'Eglise)

PARKING

ENTREPRISE DE PEINTURE
ET VITRERIE

B. CHAUVEAU

16, Place Auguste Génie
60 - MONTATAIRE
Tél. 455.07.60

*Droguerie - Papiers Peints
Décors - Lettres
Balatum - Capiflex
Peinture Industrielle*

**BULLETIN
MUNICIPAL**
- 1971 -

MONTATAIRE

DÉPARTEMENT
DE L'OISE

RÉDACTION
DOCUMENTATION
DIFFUSION
MAIRIE DE MONTATAIRE

Supplément au "Travailleur
de la région Creilloise"

Nouvelle Série

N° 19 - Juin 1971

Dépôt Legal n° 1543 - 2° Trim. 71

Imprimerie Lafosse
80 - Abbeville

Directeur Publication :
H. BRUYÈRE

VRAI SPÉCIALISTE
Laubion
Vend VRAIMENT moins cher

CARRELAGE - EQUIPEMENT MÉNAGER - SANITAIRE



SOMMAIRE

Un peu d'histoire locale	2	La M.J.C. : une année d'activité	13
Réalisons ensemble le contrat communal . .	3	Les travaux du stade omnisports doivent commencer sans tarder. La piscine doit suivre.	14
Intéresser la population au travail municipal	4	A la Poste, ça va mieux	15
Composition des Commissions Municipales.	5	Conservez proprement nos cimetières	16
Les élus demandent le remboursement de la T.V.A. payée en 1970 et...	6	Voirie et assainissement	17
... adressent un message de soutien aux forces pacifiques américaines.	7	La Municipalité et la défense des revendi- cations des Anciens	18
Pourquoi avons-nous constitué une Commis- sion municipale de l'Emploi ?	8	Renseignements pratiques	19
Le logement : nos projets	9	Le District urbain de l'agglomération creil- loise : Qu'a-t-il apporté à nos populations ?	20
L'Ecole, une préoccupation constante	10	Bientôt une bibliothèque cité des Martinets et des aménagements au service des habitants	21
Centre Aéré : Rêve ou réalité ?	11	Service Municipal Jeunesse et Culture	22
Programme des Festivités et Fêtes pour les mois de Juillet et Août 1971	12		



Réalisons ensemble le contrat communal

Le 14 Mars dernier, 2.751 électrices et électeurs, soit 67,42 % des suffrages exprimés, en faisant confiance à notre liste d'union, ont ratifié notre programme pour une gestion sociale, moderne et démocratique de notre ville. Nous les remercions.

Sans attendre nous nous sommes mis au travail pour réaliser notre programme.

Notre souci primordial, pour les six années qui viennent, est de travailler en étroite collaboration avec toute la population.

Pour cela nous vous informerons et nous nous informerons auprès de vous afin que se développe un constant et vivant échange d'opinions, de questions et de réponses sur tous les problèmes d'intérêt communal.

Dans le domaine de l'information, nous continuerons bien entendu à diffuser notre Bulletin Municipal qui est bien accueilli dans la population et nous essaierons de l'améliorer.

En plus, nous avons l'intention de nous adresser plus souvent à vous au travers de feuilles régulières traitant des problèmes qui vous sont propres.

Et puis, nous organiserons des réunions de discussion à l'échelon de la Ville ou même de quartiers.

Nous vous consulterons donc sous des formes diverses, et en même temps pour être plus près encore de la population, nous associerons toutes les organisations et associations de Montataire : politiques, syndicales, sociales, culturelles, sportives, au travail municipal, afin d'étudier avec elles les projets de la Municipalité, déterminer les équipements sociaux, en fixer les priorités, décider des options budgétaires annuelles, gérer les activités municipales.

C'est dans ce sens que nous avons demandé aux organisations et associations de Montataire de désigner des représentants pour entrer dans diverses commissions. Vous verrez par ailleurs qu'un certain nombre de celles-ci ont déjà répondu favorablement à nos propositions.

Enfin, nous organiserons avec vous l'action afin de surmonter les obstacles que le pouvoir oppose à la satisfaction des revendications de la population. Nous demanderons votre aide chaque fois que cela sera nécessaire. Comme dans le passé vous répondrez à nos appels.

Ainsi nous remplirons les engagements que nous avons pris devant vous lors de la campagne électorale pour le plus grand bien de notre population. Ensemble, nous appliquerons le contrat communal qui est un exemple du développement de la démocratie sans précédent.

Robert TRIN.

Un peu d'histoire locale

L'usine Mertian, Forges de Montataire, aujourd'hui Usinor, créée en 1813, comprenait dès 1835 :

— Pour le fer : 1 four à pudler, 8 fours à réverbère de chaufferie, 1 gros marteau-pilon, 4 paires de cylindres étrisseurs, 4 laminoirs, 4 bains d'étamage.

— Pour le cuivre : 1 roue hydraulique à godets, 1 four à réverbère pour refondre, 1 four à réverbère de chaufferie, 1 laminoir.

— Pour le zinc : 1 roue hydraulique à godets, 2 chaudières pour refondre, 1 four à réverbère de chaufferie, 1 laminoir.

L'usine était éclairée au gaz. Les laminoirs étaient actionnés par la vapeur. Les roues hydrauliques étaient actionnées par la rivière Le Thérain qui passe à l'intérieur de l'usine.

POURQUOI LA RUE DES BELGES...

A cette époque, les lois sociales n'existaient pas et les travaux étaient durs et insalubres ; la main-d'œuvre était en grande partie des ouvriers venant de Belgique, qui venaient travailler quelques années pour amasser un petit pécule et ensuite repartir chez eux. Cependant quelques-uns restaient et se faisaient les logeurs des immigrants ; ils résidaient presque tous dans l'actuelle rue Abel Lancelot que l'on appelait auparavant la rue des Belges dans le langage populaire, mais officiellement rue des Nations.

... ET UNE MAUVAISE RENOMMÉE !

Une incidence de cette époque valut à Montataire une fâcheuse renommée : Montataire avait été

Chauffage - Plomberie - Couverture

S^{TE} WARME

Société Anonyme au Capital de 100.000 F.

9, rue du Pontcel

LUZARCHES - 95

Tél. 471.00.01

DROGUERIE - QUINCAILLERIE - MÉNAGER - ELECTRO-MÉNAGER

Le Spécialiste pour l'Agencement et le Confort de votre Foyer

A L'ARC-EN-CIEL

3 MAGASINS A VOTRE SERVICE : 6, Place Carnot - CREIL-VILLE

3, Pl. Franklin Roosevelt - CREIL-FLATEAU - 5, Pl. Auguste Génie - MONTATAIRE

déclarée résidence pour les interdits de séjour. Ils avaient obligatoirement un travail à l'usine Mertian, aux endroits les plus insalubres (scories, bac à découpage, chambre à plomb, etc.). Comme c'était des repris de justice, il y avait fréquemment des bagarres à Montataire et dans les communes voisines, tant entre eux qu'entre les habitants du pays.

Une partie de ces interdits de séjour des tricarcs travaillaient aussi à l'usine de Binas, l'usine de minimum de plomb où les conditions de travail tuaient un homme en quelques années par saturnisme.

LES ENFANTS AU TRAVAIL

Il faut remarquer aussi que l'usine Mertian employait des enfants à l'âge de 8 ans. C'était en général des orphelins dont le père était décédé suite d'accidents de travail ou de maladies. Ils étaient employés à faire des paquets avec les chutes de cisailles. Ces paquets étaient ensuite passés dans le four à pudler pour être refondus. Ils embauchaient le soir à 6 heures et débauchaient le lendemain matin à 6 heures, soit 12 heures de nuit et cela pour 6 sous. Mais en sortant à 6 heures le matin, ils devaient se rendre à la Chapelle qui se trouvait dans une dépendance de l'usine. S'ils oublièrent de s'y rendre, ils avaient 4 sous d'amende, ce qui faisait qu'ils avaient fait 12 heures de travail de nuit pour 2 sous. Cet état de chose existait encore dans les années 1885 et nul ne pouvait être embauché à l'usine Mertian s'il n'avait pas fait sa première communion.

Cette forme d'exploitation des enfants était quasiment générale ; à la cristallerie de Creil, fondée en juin 1859, c'est également à 8 ans que commençait la carrière des travailleurs. C'est ce qui explique que tant de travailleurs étaient illettrés, la loi de l'obligation scolaire ne datant que du 28 mars 1882, encore qu'elle ne fut que peu suivie jusqu'en 1886.

POURQUOI L'ARGILIÈRE ?

Cette usine, à l'époque, était une des premières de France.

Il y avait aussi une briqueterie pour les besoins de l'usine, car il y avait de hautes cheminées dont certaines avaient à la base plus d'un mètre d'épaisseur. Pour la fabrication de ces briques, l'argile était extraite à l'endroit appelé l'Argilière. C'est sur une de 10 mètres d'épaisseur que cette carrière a été exploitée.

Par la suite, cet endroit a servi de décharge en 1947, c'est sur cet emplacement qu'a été bâtie la Cité Jean Biondi I (Cité de l'Argilière).

Ces éléments nous ont été fournis par un camarade Lucien Godart, bien connu à Montataire que nous remercions.

Pour toutes commandes de collectivités ou produits entrées et parfumerie, s'adresser à

M. VAN NIEUWENHOVE Jean

35, rue Abel Lancelot - 60 - MONTATAIRE

Téléphone 433.16.71

Au service de votre vue
MICHEL CAMUS
OPTICIEN diplômé d'état
Rue de la République
Choix unique de lunettes "mode" et classiques
pour adultes et enfants

Société GODART, Père & Fils
TRANSPORTS et DÉMÉNAGEMENTS
87, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE Tél. 455.12.78

**TRAVAUX PUBLICS
INDUSTRIELS
ET PARTICULIERS**

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Maçonnerie - Béton armé
Béton précontraint
Constructions industrielles
Travaux de viabilité

**ENTREPRISE
A. & M.
BRÉZILLON**

Société Anonyme au capital de 5 000.000 de francs

8, rue des Déportés - NOYON (60)
Téléphone 726 et la suite (6 lignes groupées)

Le Palais de l'Automobile

Agence SAVIEM

50, Rue Gambetta, Creil - Tél. 455.15.85

Camions de 3 T 5 à 35 Tonnes

Concessionnaires :

V. I. M. O. - Gueudet
Route de Clermont - BEAUVAIS

Tél. 448.12.62

Intérez la population au travail Municipal

Nous tenons à ce que la population participe à la vie municipale, soit directement à travers des discussions, soit par le canal des organisations locales.

Dans ce but, ces dernières ont toutes été contactées pour participer à des commissions de travail.

— Les partis politiques : Parti socialiste, P.S.U.
— Les organisations syndicales : C.G.T., C.F.D.T., F.O.

De même ont été contactés : l'association des parents d'élèves, l'enfance inadaptée, l'union des femmes françaises, l'association populaire des familles, l'amicale des commerçants, l'association des Vieux de France, les comités des fêtes de l'Argillière, des Martinets, de Gournay, le syndicat des locataires.

Les associations sportives quant à elles auront à désigner trois représentants au sein de l'O.M.S. qui représenteront les sportifs de Montataire dans la commission municipale des sports.

A la date du 1^{er} juin des associations avaient désigné leur représentant dans différentes commissions.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé de demander à des personnes qualifiées de participer à des commissions de travail notamment celle du logement et de l'urbanisme.

Au Saphir Bleu

M^{me} MONTIGNON

MONTATAIRE

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFÈVRE

Depuis 20 ans à votre service

Composition des Commissions Municipales

RESPONSABLE	ELUS	Non ELUS
Robert	Turletti Jacques Vandenbroeck Jeanne Bas Irénée Roger Michel Gabriels Léa Peter Jean-Jacques Kauffmann Marie	
Jacques	Roger Michel Ringebach Michel Gabriels Léa Bulcke Lucienne	Personnes connues pour leurs qualités professionnelles.
Robert	Bas Irénée Schmitt François Février Jimmy Gambier Félix Brochot Jeannie	
er Félix	Dubos Michel Soufflard Yves Kauffmann Marie Brochot Jeannie	Mme Libert pour l'Association des Parents d'Elèves. — A.P.F. — U.F.F.
nbrock Jeanne	Delloue Micheline Théry Raymond Jésus Désiré Bulcke Lucienne	M. Trefcon Léon pour l'Association des Vieux de France.
r Jimmy	Besson J.-Pierre Dubos Michel Delamarre Charles Vandenbroeck Jeanne	3 représentants qui seront désignés par l'O.M.S.
n J.-Pierre	Kauffmann Marie Delamarre Charles Turletti Jacques Soufflard Yves	Personnes connues pour leurs qualités professionnelles.
Irénée	Jésus Désiré Fasseur Marcel Théry Raymond Schmitt François Soufflard Yves	M. Mignon Maurice pour la Section de Montataire du Parti Communiste Français.
Jean-Jacques	Théry Raymond Delsau Philippe Février Jimmy Delloue Micheline	Simon Georges - S.I.M. - Un représentant de l'Amicale des Commerçants Un représentant des Comités des Fêtes de l'Argillière, Gournay et Martinets
marre Charles	Roger Michel Ringebach Michel Delsau Philippe Gabriels Léa Kauffmann Marie Peter Jean-Jacques	
r Michel	Dubos Michel Delsau Philippe Ringebach Michel Brochot Jeannie Gabriels Léa Kauffmann Marie	Des représentants des diverses Associations culturelles de Montataire.
mann Marie	Dubos Michel Roger Michel Gambier Félix Delloue Micheline	M. Carmona Emile pour l'A.P.F. Mme Lenne pour l'Association Populaire des Familles - Un représentant de l'Enfance inadaptée.
tti Jacques	Février Jimmy Peter Jean-Jacques Gambier Félix Vandenbroeck Jeanne	Des représentants des Syndicats CGT, CFDT et FO.

BUREAU MUNICIPAL :

Trin Robert - Vandenbroeck Jeanne - Turletti Jacques - Bas Irénée - Roger Michel - Peter Jean-Jacques - Gabriels Léa - Kauffmann Marie.

REPRESENTANTS DANS LES DIFFERENTS ORGANISMES :

BUREAU D'AIDE SOCIALE :

Trin Robert, Président - Vandenbroeck Jeanne - Delloue Micheline - Bulcke Lucienne - Trefcon Léon.

DISTRICT URBAIN

DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE :

Trin Robert - Turletti Jacques - Vandenbroeck Jeanne - Roger Michel - Gambier Félix.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.D.O. :

Trin Robert - Suppléant : Turletti Jacques.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THÉRAIN :

Trin Robert - Turletti Jacques.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'H.L.M. :

Trin Robert - Turletti Jacques.

SYNDICAT DES COMMUNES DE L'OISE POUR LE PERSONNEL :

Trin Robert - Bas Irénée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE RÉVISION DES LISTES ELECTORALES :

Président : Trin Robert
1^{er} bureau : Jésus Désiré.
2^e bureau : Peter Jean-Jacques.
3^e bureau : Fasseur Marcel.
4^e bureau : Théry Raymond.
Liste générale : Jésus Désiré.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 1971 :

Les élus demandent le remboursement de la T.V.A. payée en 1970 et...

Le Maire, rapporteur, fait connaître à l'Assemblée communale le montant de la taxe à la valeur ajoutée payée par la Ville sur les achats de fournitures diverses et sur les travaux exécutés au cours de l'année 1970 qui s'élève à 676.831 Francs.

Cette somme représente près de 9,10 % des dépenses budgétaires et constitue pour les finances de la commune une charge considérable dont la justification apparaît discutable.

En effet, d'après les éléments fournis par les services municipaux, le montant de la T.V.A. supporté par la Ville de Montataire se situe à un niveau très important par rapport au produit global des subventions accordées par l'Etat en 1970, pour les travaux indispensables d'équipements collectifs.

Ainsi, ce n'est plus l'Etat qui subventionne les communes, mais au contraire, les communes qui subventionnent dans une certaine mesure l'Etat.

Le Conseil Municipal considère cette situation comme inadmissible, lorsqu'on sait, d'une part, que 88 % de l'ensemble des impôts (directs et indirects) alimentent la trésorerie de l'Etat et que, d'autre part, cet impôt : la T.V.A. - en France, a les taux les plus élevés de tous les pays l'ayant adopté.

Enfin, contrairement à ce qui se passe pour les autres catégories redevables de la T.V.A. qui peuvent la « récupérer » en partie, en déduisant cette T.V.A. due sur les investissements, la commune, elle, paie le montant total de la T.V.A. (sans récupération possible) qui, avec le montant des investissements, greve lourdement le budget communal, alors que ces équipements collectifs sont à la disposition de tous sans but lucratif.

Ainsi, par ce biais, non seulement la commune joue un rôle de collecteur d'impôts pour le compte de l'Etat, mais en outre, plus elle investit, plus elle réalise, plus elle est imposée

par l'Etat, ce qui constitue une véritable anomalie contraire au progrès social et démocratique qui est de satisfaire les besoins légitimes des populations.

Considérant que la T.V.A. imposée aux communes est, en fait, un impôt supplémentaire déguisé mais payé par les contribuables locaux.

Considérant :

— que des réalisations indispensables et urgentes sont bloquées faute de crédits ;
— que les subventions, lorsqu'elles sont accordées, ne sont réellement versées qu'avec de longs retards ;
— que les chapitres des dépenses communales sont frappés de la T.V.A. ;

Vu le mécanisme très simple de calcul permettant de déterminer l'incidence de la T.V.A. imposée à la commune,

Tenant compte de l'argument avancé par le gouvernement selon lequel on ne peut exonérer certaines catégories de redevables de la T.V.A. : ceux qui travaillent pour les collectivités locales et les autres,

Compte tenu de l'accord de la Commission des Finances, Le Maire propose au Conseil, non pas l'exonération, mais le remboursement à la Ville du montant de la taxe perçue (T.V.A.) sur les travaux et fournitures communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les éléments qui lui sont soumis et en avoir délibéré,

DECIDE de demander à l'Etat le remboursement à la Ville de Montataire de la T.V.A. appliquée en 1970 sur le montant des travaux et des fournitures de la commune.

PRIE Monsieur le Préfet du Département de l'Oise de bien vouloir appuyer de son autorité cette demande auprès de l'Administration des Finances.

POMMES DE TERRE EN GROS - Centre de Triage et de Conditionnement

ROGIER SIERVANT

60 - RANTIGNY - Téléphone 456.03.33

RAPID' PLAN

108, rue Jean Jaurès - MONTATAIRE



TOUT POUR LE BUREAU D'ÉTUDES

Tirage de plans et Tirage Offset
Photocopies

MAZOUT - CHARBONS

en tous genres

CUVES avec robinet ou pompe

D. LEMAIRE

53, rue des Ecoles

MONTATAIRE

Tél. 455.11.32

... adressent un message de soutien aux forces pacifiques Américaines

Nous sommes solidaires des forces pacifiques américaines.

Nous en sommes solidaires :

— parce qu'elles luttent avec courage contre une guerre qui, pour maintenir l'hégémonie américaine dans le Sud-Est asiatique, s'oppose à la libre détermination des peuples d'Indochine,

— parce qu'elles dénoncent les massacres, les tortures, les ravages provoqués par des bombardements intenses et l'utilisation systématique et massive de produits toxiques,

— parce que nous savons d'expérience que la solidarité entre un peuple qui combat la politique coloniale de son gouvernement et les peuples qui en sont les victimes sert aussi bien la cause de tous les peuples que celle de la Paix,

— parce que nous estimons qu'en s'opposant à la

politique de la Maison Blanche et du Pentagone, elles défendent l'intérêt réel du peuple des Etats-Unis.

Avec les forces pacifiques américaines nous pensons que la décision du retrait total d'Indochine, dans les délais les plus brefs, de l'ensemble des troupes américaines est la seule issue à cette guerre. Ce retrait est indispensable pour que les peuples vietnamiens, laos et khmèr puissent librement exercer leur droit à l'indépendance.

Pour que la Conférence de Paris sorte de l'impasse actuelle, un changement fondamental de l'attitude du gouvernement américain est donc nécessaire.

Le légitime combat des peuples d'Indochine, dont l'efficacité vient d'être confirmée par les échecs de l'agression au Laos, le développement dans le monde des actions de soutien et de solidarité, notamment en avril et mai 1971, imposeront en Indochine l'indépendance sans laquelle il n'est point de paix possible.

Un intérêt SANS PRÉCÉDENT à la **CAISSE D'ÉPARGNE**
5 % NET D'IMPOT

dont intérêt 4,25 % et prime de fidélité 0,75 %.

L'ÉPARGNE LOGEMENT : Intérêt 2,50 % plus prime d'épargne prêts à 4 %.

PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT : 8 % NET D'IMPOT

La CAISSE D'ÉPARGNE

65 bis, Rue Jean-Jaurès

est ouverte tous les jours de 14 à 17 heures.

QUENON

- RADIO
- TÉLÉVISION
- ELECTRO-MENAGER
- LUSTRERIE

TOUTES LES GRANDES MARQUES

78-80, rue Jean Jaurès - MONTATAIRE - Tél. 455.13.35

Continental-Edison

Thomson-Ducretet

Pourquoi avons-nous constitué une commission municipale de l'Emploi

l'emploi devient une préoccupation pour toute la population de la région. Il n'y a pas seulement déjà plusieurs milliers de personnes qui perdent chaque jour le train de leur vie, mais dans les prochaines années, ce sont les jeunes gens et de jeunes femmes qui vont chercher d'un emploi. Où le

l'emploi préoccupe bon nombre de familles, des associations syndicales et familiales. C'est pourquoi une campagne importante est en cours dans la région pour la création

de nouveaux emplois. Mais le nombre des emplois créés ne va pas de loin de correspondre aux besoins de demain.

Cette situation incombe au gouvernement, mais avant tout le représentant du peuple, les pouvoirs capitalistes et des patrons qui cherchent le profit maximum et non le bien-être. Qu'importe les intérêts du peuple, l'asphyxie de notre pays ! Et le VI^e Plan, en

dépit des discours ministériels, risque d'accentuer cette situation s'il n'y a pas une action conjuguée de tous ceux qui en sont les victimes.

La Municipalité de MONTATAIRE entend contribuer au maximum à la lutte nécessaire pour la création d'emplois dans la région. C'est pourquoi elle a constitué une commission municipale de l'emploi, chargée d'impulser cette action.

Ses tâches essentielles seront de rechercher toutes les possibilités de créer des zones industrielles dans le cadre du district de l'agglomération creilloise, qu'avec des communes des environs de Montataire, d'intervenir avec force et persévérance auprès du pouvoir et de contribuer avec toutes les organisations, à une grande campagne populaire afin de mettre un frein à l'asphyxie économique de notre région.

Car il est certain que des résultats ne pourront être obtenus qu'à la condition que des actions d'ampleur régionale se développent. Là encore, le concours de toute la population sera décisif.

Michel ROGER,
Adjoint au Maire

TAILLE DE TOUTES NATURES - MOELLONS BRUTS ET TAILLÉS
DE DALLAGES ET REVÊTEMENTS EN PIERRES ET MARBRES
DÉCORATION - CHEMINEES EN PIERRE

ÈRES ET SCIERIES DE FRANCO

Anciens Ets Civet, Pommier, Dubourdiou et Paganì

Boulevard Massena · PARIS (XIII) · Tél. 588 57.58

Société Anonyme au Capital de 12.478.650 F.

usines et dépôts à St-Vaast-lès-Mello (Tél. 455.27.02) et St-Maximin (Tél. 455.08.58)

ES

TE

e

S

Entreprise J. DEFRANCE

25, Rue A. Ribot

60 - NOGENT-sur-OISE

Téléphone : 455.08.58

COUVERTURE

PLOMBERIE

SANITAIRE

Le Logement :

NOS PROJETS



Actuellement, notre programme de construction d'une tranche de 570 logements H.L.M. est en voie d'achèvement. En effet, le dernier immeuble est « sorti de terre ». Il faut quand même préciser que cette tranche devait être construite au cours du V plan qui s'est achevé, lui, au 31 décembre 1970 !

Pour poursuivre l'aménagement de la zone d'habitation, la commission municipale « Logement et urbanisme » de notre municipalité est en train d'étudier un projet de construction de 531 appartements H.L.M., projet qui pourrait être entrepris à partir du premier semestre 1972.

Etant donné que dans les appartements construits à Montataire, les F 4 et F 5 sont en nombre important, cette fois, la proportion de F 2 et F 3 serait plus grande. D'autre part, comme nous l'avions annoncé lors de la publication de notre programme électoral, une partie de ces 531 logements sera réservée à l'accession à la propriété (36 F 4 et 30 F 5).

La commission se penche actuellement sur un projet qui consiste à construire maintenant en partant « d'en bas ». En effet, dans le cadre de notre objectif qui consiste à relier la zone d'habitation au centre de la ville, nous envisageons la construction d'immeubles en partant de la « dévia-

tion » (Carrefour Guisti) et en remontant vers la rue Lesieur. A cet effet des contacts vont être pris avec différents promoteurs.

Un projet de construction de 27 logements dits « de transit » va aussi être réalisé entre la chaufferie de l'Office d'H.L.M. et le C.E.S. Ces logements seront destinés aux foyers ayant des ressources très modestes et qui risquent de se voir expulsés à cause de travaux d'utilité publique ou de rénovation (Rue Mirlian, route industrielle et quartier rues Guisti et Lesieur).

Par la suite, la commission va prendre les contacts nécessaires avec les organismes compétents pour envisager de poursuivre la construction du côté nord de l'avenue Anatole France.

Mais en dehors de la construction de logements, des problèmes importants vont se trouver posés, tant à la Municipalité qu'à la population. En effet, en même temps que l'on construit des immeubles d'habitation, il faut construire les équipements nécessaires : écoles, terrains de sports, gymnases, etc... Et dans ce domaine **LES DIFFICULTES NE MANQUENT PAS.**

Comme par le passé, nous vous demandons de nous aider afin de les vaincre. Ensemble nous y parviendrons.

J. TURETTI.



MENUISERIE -:- AGENCEMENT

Daniel PENNETIER

VITRIFICATION DE PARQUET
INSTALLATIONS DE MAGASINS

135, Rue Louis Blanc - MONTATAIRE - Tél. 455-1334

**Fournitures Générales
pour le Bâtiment
l'Assainissement
et les Travaux Publics
Appareils Sanitaires
Bois - Métaux**

Etablissements

E. BOUFFLETTE

28, Rue Jules Juillet, 60 - CREIL

Tél. 455.25.40



L'École une préoccupation constante

Les problèmes scolaires, qui ont toujours été la préoccupation de la Municipalité depuis 25 ans, s'amplifient avec l'extension démographique de la ville.

I - QUELQUES PERSPECTIVES

La construction de pavillons en cours de finition derrière le C.E.S. de la rue des Fonds, va amener une population scolaire devant fréquenter le groupe Joliot Curie. Là vont se poser des problèmes de déplacement que la commission scolaire devra examiner pour la rentrée prochaine.

L'implantation dans un délai plus prolongé de 27 logements dits « de transit » entre la chaufferie H.L.M. et le C.E.S. Anatole France, devrait amener quelques élèves vers les groupes Edmond Lévillé et Jean Jaurès où la baisse de l'effectif fait peser la menace de fermeture.

La grosse difficulté risque de venir des Martinets où le projet de construction de quelque 500 logements aux abords immédiats des groupes Jacques Decour primaire et maternelles, va poser de sérieux problèmes vers le milieu de l'année 1974. A l'heure actuelle, 380 élèves fréquentent le groupe primaire, le seuil des 450 sera sans doute atteint à la fin de 1971. Même si l'on applique le coefficient légal, 0,55 par logement, coefficient qui s'est révélé faible jusque maintenant, en septembre 1974 on dépassera les 700 élèves primaires et les 24 classes seront largement fournies. En maternelle, l'effectif recensé est suffisant pour les 8 classes construites, bien que la huitième ne soit pas ouverte. A ce niveau, des problèmes se posent donc pour la rentrée 71.

Evidemment, à l'école Jean Macé, les effectifs actuels permettent l'accueil de nouveaux élèves. Il faut dire nettement que ceux-là devraient venir du Bâtiment F et de la vieille tour H.L.M. La commission serait heureuse de recevoir l'avis des parents intéressés. En règle générale, la Municipalité est opposée aux changements trop importants des secteurs scolaires actuels, car cela risque de se répéter chaque année avec tous les aléas prévisibles. Mais il sera peut-être nécessaire de prévoir des adaptations.

Pour être complet, disons qu'il serait souhaitable que l'opération « signal » de construction en co-propriété démarre, ce qui alors intéresserait les groupes P. Langevin. La commission scolaire ne manque donc pas de travail ; elle devra étudier dès maintenant les possibilités d'implantation d'un nouveau groupe.

II - DES PROBLEMES ACTUELS

En mai 1971, 750 élèves sont inscrits dans les 26 classes maternelles : environ 1.300 fréquentent les 50 classes primaires y compris les 2 classes de perfectionnement de Joliot Curie. Les charges de fonctionnement communales sont donc importantes. Cependant la Municipalité est prête à augmenter ses efforts pour permettre et améliorer si possible l'enseignement.

La Commission proposera de porter de 30 à 35 Francs par élève dans le primaire et de 25 à 30 Francs en maternelle, la dépense pour achat de fournitures scolaires. Un effort sera consenti pour augmenter le matériel audiovisuel et d'enseignement nécessaire aux méthodes nouvelles.

Enfin, il faut évoquer un problème qui risque de troubler certains Montatairiens. La Commission proposera au Conseil Municipal de supprimer la distribution des prix. C'est une idée qui avait été émise lors de la préparation du programme municipal. La remise des prix, qui vont aux élèves les meilleurs et pas forcément aux plus méritants par leur travail, apparaît en effet comme anachronique au moment où l'on parle d'égaliser les chances de chaque enfant. La Municipalité s'efforcera de remplacer cette distribution des prix par une récompense collective des élèves de Montataire.

Par ces quelques propos forcément succincts, chacun peut se rendre compte que les difficultés ne sont pas prêtes d'être aplanies. Ici comme ailleurs l'aide de la population nous est nécessaire, à commencer par l'information en aller-retour de la Municipalité vers la population et vice-versa.

F. GAMBIER.

Entreprise de Maçonnerie - Béton Armé - Transport

LECHOPPIED FRÈRES

27, rue Désiré Vêret — NOGENT-SUR-OISE - 60 — Tél. 455.27.85

GROUPES SCOLAIRES

CARRELAGE - PLATRERIE

CONSTRUCTIONS IMMOBILIÈRES

TRAVAUX PARTICULIERS

USINES - H.L.M.



Centre Aéré : Rêve ou réalité ?



Tous les Montatairiens connaissent le Patronage laïque municipal de notre cité, âgé déjà d'une dizaine d'années, fonctionnant lors des congés scolaires de Pâques, de juillet et août, de 13 h. 30 à 18 heures, sauf le dimanche et où chaque jour 300 enfants connaissent la joie, solidement encadrés, de se détendre, de pratiquer des activités de plein air ou par temps pluvieux, de s'adonner à des travaux manuels passionnants.

Poursuivant dans cette voie, votre Municipalité a, depuis quelques mois, fait l'effort supplémentaire de l'ouvrir le jeudi aux mêmes heures et déjà plus de 220 enfants sont inscrits.

La raison d'être essentielle de ce patronage consiste en la garde des enfants dont les parents travaillent, mais il ne peut être confondu à la simple garderie dépourvue d'activités dirigées, car de plus en plus nombreuses sont les activités, jeux organisés, travaux individuels ou collectifs, contribuant au plein épanouissement de votre enfant.

Cependant divers obstacles viennent entraver le plein essor de notre patronage. Si le cadre du Petit Château est agréable, il s'est avéré trop étroit pour le nombre qui va croissant des inscrits. La salle restaurée ne correspond plus aux besoins, d'autres locaux seraient nécessaires, surtout lors des intempéries. Le parc manque d'espace. D'autre part, les parents qui travaillent seraient satisfaits et soulagés que leurs enfants puissent être

accueillis dès le matin. Pour ce faire, la construction d'un centre aéré disposant même d'un réfectoire, de diverses salles de jeux, de projection, comportant un espace vert important, s'impose. Mais personne n'ignore qu'un tel projet nécessite des moyens financiers considérables dont votre Municipalité à elle seule ne peut disposer. Les subventions accordées par l'Etat pour les œuvres sociales sont rares et très difficiles à obtenir par notre seule action.

Cependant, si les Montatairiens, conscients de l'utilité et de l'urgence d'une telle réalisation dans notre ville, s'unissent pour exiger que soient accordées des subventions nécessaires, vous auriez pour vos enfants le lieu idéal pour leur développement physique, moral, intellectuel.

Michel DUBOS et Jeannie BROCHOT.

PARENTS, PRENEZ NOTE...

Pour la période des grandes vacances, le patronage débutera le 1^{er} juillet.

INSCRIPTIONS :

Jeudi 17 juin, au Petit Château (de 14 h. à 18 h. 30).
Jeudi 24 juin, au Petit Château (de 14 h. à 18 h. 30).
Samedi 26 juin, Hall de la Mairie (de 14 h. à 18 h. 30).
Afin d'organiser les groupes, les inscriptions seront closes le samedi 26, à 18 h. 30.

Entreprise Jacques GUYOT

69, Rue Victor Hugo à CREIL

MAÇONNERIE - TRAVAUX PUBLICS
LOCATION MICHIGAN

CAFÉ DES SPORTIFS

chez Serge

8, P. Auguste-Génie - MONTATAIRE

Tél. 455.14-86

Tous les Résultats Sportifs Complets du Dimanche

Installations et Agencements de Magasins
Tous Produits Verriers
Portes « Securit », « Clarit » - Vitrages isolants
Fabrique de Cadres Photo
MIROITERIE MODERNE DE L'OISE

G. ESCUDERO

Agent direct des Glaces
SAINT-BOBAIN-BOUSSOIS
Transformation - Façonnage
Verres de couleur - Vitraux
- Argenture de Glaces -

88, Rue Jean-Jaurès

MONTATAIRE

- Tél. 455.07.94 -

Grand GARAGE des OBIERS

Concessionnaire

CITROËN - AUTOBIANCHI

(Gérant de la S.A. Bassot et Bonvillain)

22, Rue Faidherbe - NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.12.62 - 05.24 - 12.74

CITER - Location voitures sans chauffeur

Station-Service et pneumatiques

61, Rue Gambetta - CREIL

Tél. 455.01.42



Programme des Festivités et Fêtes pour les mois de Juillet et Août 1971

14 Juillet : Grand bal gratuit.

23 Juillet : Départ d'une délégation de 10 enfants de Montataire pour une colonie de vacances à Finsterwalde (R.D.A.), ville jumelée à notre Commune.

La sélection des enfants (11 à 14 ans) se fait de la façon suivante :

Après réception de l'invitation officielle émanant de la Mairie de Finsterwalde, notre ville jumelle, M. TRIN, Maire de Montataire, adresse une lettre aux Directeurs des C.E.S. de Montataire les priant, avec la participation des Professeurs d'Allemand, de dresser une liste des meilleurs élèves, étudiant la langue de Goeth.

Il est bien entendu qu'il faut l'accord des parents.

En dernier ressort, en cas de surnombre, le choix des élèves est effectué par la Municipalité et le Comité d'Amitié Montataire-Finsterwalde.

Le retour des enfants se fera le 9 août.

14 Août : Grand bal gratuit de la fête locale, salle de la Libération.

19 Août : Gala de variété, bal d'enfants : salle de la Libération.

22 Août : Concert Harmonie, Bal des Vieux, salle de la Libération.

Les bals du 14 Juillet et du mois d'Août seront assurés par : **LA FORMATION DE VARIETES, MODERNE ET TRES CONNUE DE MICHEL POLY.**

Jean-Jacques PETER.

Radio - Télévision - Electro - Ménager

E^{ts} SAROUILLE

Electricité générale DO - PHILIPS
LIANCOURT - Tél. 456.04.01 et 05.06

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BABILOTTE Roland

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)
60 - MONTATAIRE - Tél. 455.27.43

E^{ts} F. GRUBIS

Fournitures générales pour l'Automobile
Réparation tous radiateurs

COMPIÈGNE 18, Rue des Lombards - Tél. 440 19.46
CREIL 12 bis, rue Henri Pauquet - Tél. 455 00 06
grossiste

Quincaillerie - Ménage - Outillage - Articles de Cadeaux

Georges BRAILLON

75, Rue Jean Jaurès - Tél. 455.22.30

Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie

FRÉMONT LOUIS

Gérant libre : **MINOT Marcel**

137, rue Jean Jaurès, MONTATAIRE - Tél. 455.23.63

ENTREPRISE CAMUS S.A.

Travaux Publics - Bâtiment

10, Rue Démagnez, CREIL - Tél. 455.06.08

Café - Epicerie

Michel BIONNE

75, Rue Victor Hugo

TAXI : Tél. 455.07.62

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - VOLAILLES

M. PRUCHE

Rue de la République

MONCHY-SAINT-ELOI (60) - Tél. 455.08.92

plus grande des habitants
qui fera de Montataire
trouvera sa place.

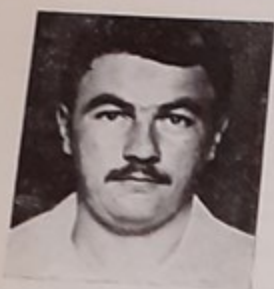
Route de Char

Tél. 4

AUTOMARCHE

Toutes marques -

OUTILLAGE MODERNE
LERIE — PEINTURE
ACCESSOIRES — PNEUS



Les travaux du stade omnisports doivent commencer sans tarder

La piscine doit suivre

A quand les travaux du stade omnisports ?

C'est la question que se posent des centaines de sportifs de Montataire.

Nous profitons de ce Bulletin Municipal pour leur répondre.

Il manque à la Municipalité une seule chose : « un arrêté de subvention préfectoral ».

Nous pensons l'obtenir très rapidement et nous sommes confiants pour un démarrage des travaux pour cette année et peut-être dans les 2 ou 3 mois à venir.

Nous n'avons pas la prétention de dire qu'une fois la construction du stade réalisée, tous les problèmes sportifs seront réglés, mais ses équipements permettront aux enfants, aux jeunes et aux adultes, de pouvoir pratiquer le sport de leur choix, ce qui est quand même une chose essentielle pour le développement sportif dans notre cité.

La réalisation de ce stade ne devra pas arrêter nos efforts car il nous reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les équipements

sportifs scolaires qui sont très faibles et nettement insuffisants pour permettre un bon recrutement pour tous les clubs de notre commune.

La construction d'une piscine est de plus en plus pressante. Où en sont les promesses faites par le gouvernement ? qui déclarait : nos enfants doivent apprendre à nager dès leur plus jeune âge. Pour une fois, nous sommes d'accord ! mais dans quoi ? dans une baignoire ? dans le Thérain ? ou encore dans une mare à canards ?

Nous ne devons pas nous en tenir à des promesses et c'est pour cela que nous ferons appel à vous pour obtenir cette piscine !

Nous sommes certains que vous répondrez favorablement à notre appel pour faire pression sur le pouvoir actuel qui ne donne pas la possibilité au développement du sport. Nous vous tiendrons au courant de nos démarches, mais cette piscine devra se construire et nous ne ménagerons pas nos efforts pour l'obtenir avec, bien entendu, le concours de toute la population de Montataire.

J. FEVRIER.

FIAT concessionnaire exclusif - **Toujours à votre service**
Route de Creil - SENLIS

Un accueil chaleureux vous y est réservé - Documentation sur demande

FIAT 500 : T.T.C. : 6.382,25 - La voiture de Madame
Voiture de l'année : FIAT 128 - 2 ou 4 portes T.T.C. : 10.178,50

la poste, ça va mieux

Depuis près d'un mois maintenant, le Bureau de Postes de Montataire est ouvert à 14 heures au lieu de 15 heures précédemment.

C'était là une décision qui s'imposait. En effet, dans une ville de plus de 10.000 habitants, le Bureau de Postes avait les mêmes heures d'ouverture que le plus petit village.

Notre Municipalité avait fait un gros effort, puisque l'agrandissement du Bureau de postes a coûté, nous le rappelons, plus de 40 millions d'anciens francs, supportés entièrement par les finances communales.

Le 15 janvier, Monsieur le Maire intervenait auprès du Directeur départemental des P.T.T., lui demandant deux choses : la modification des horaires et un personnel plus nombreux.

Dès le 10 février, satisfaction était obtenue sur le second point et le 11 mai, notre camarade Robert TRIN recevait la lettre suivante, émanant de la Direction départementale des P.T.T. :

« Monsieur le Maire,

Par ma lettre du 10 Février 1971, je vous ai indiqué les premières mesures que j'avais pu prendre pour améliorer les conditions d'écoulement du trafic au guichet.

J'ai le plaisir de vous informer qu'il me sera possible, à compter du 17 Mai 1971, d'ouvrir le Bureau de MONTATAIRE l'après-midi de 14 à 18 heures, comme vous en aviez exprimé le désir, l'ouverture du matin n'est pas modifiée.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée ».

Pour le Directeur, l'inspecteur principal :
RAIMONDO.

C'est là une décision unanimement approuvée par les usagers du Bureau de Postes de plus en plus nombreux à Montataire.

Tout n'est pas réglé pour autant. Nous estimons en effet que pour une ville de l'importance de Montataire, un deuxième bureau de postes devrait être ouvert dans les Cités H.L.M., notamment aux Martinets.

Pour vos Chaussures une bonne adresse :

BOUTHEMY Bernard

125, rue Jean Jaurès - 60 - MONTATAIRE - Tél. 455.09.85

Entreprise de Maçonnerie - Carrelage

Société DESTOP et BONNIEC

Siège Social : 46, Rue de Pont Sainte-Maxence - VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise)
N° 51, rue des Déportés MONTATAIRE

Transports et Terrassements

Veuve SCHOLLAERT Jean

48, Rue Victor Hugo, MONTATAIRE - Téléphone 455.07.17

Chauffage Central

Installations Sanitaires

M. MARIE

60 - ANSAUVILLERS

Tél. 450.40.38

Conservez proprement nos cimetières

Nous voulons pour les Montatairiens qui, comme nous, tiennent à honorer leurs Morts un cimetière — surtout pour l'ancien — digne de l'image de notre Ville.

L'ancien cimetière, ouvert en 1867, a dû être argandi successivement en 1888, 1910, 1919 et 1935. Puis il s'est avéré, vers 1955, qu'il ne serait bientôt plus possible d'inhumer ; alors notre Conseil Municipal a décidé de créer le nouveau cimetière. Celui-ci a été inauguré — si l'on peut dire, bien que le terme soit un peu impropre — en 1957.

Beaucoup de gens seront d'accord avec nous pour reconnaître que de nombreuses concessions étaient et sont vraiment à l'état d'abandon, pour des raisons diverses qu'il ne nous appartient pas de définir.

D'autres étaient et sont encore dangereuses et risquent dans un avenir plus ou moins long de créer des accidents ou détériorer les monuments des sépultures voisines, sans compter celles où il ne reste absolument rien et beaucoup de personnes se sont étonnées à la pose de plaquettes, de constater qu'il y avait des corps inhumés aux endroits où ils passaient par habitude depuis de nombreuses années. Pour d'autres, nous n'avons aucune trace des acquisitions de ces concessions et nous sommes dans l'impossibilité de dénombrer les corps inhumés.

Pour toutes ces raisons, notre commission, à la fin du mandat qui vient de se terminer, a décidé de proposer au Conseil Municipal la reprise des concessions.

Il ne s'agit pas pour nous de reprendre les concessions pour le plaisir de nuire à qui que ce soit.

Il ne faut pas croire que la Ville y aura un bénéfice. Ce sera certainement le contraire compte tenu des obligations qui nous sont faites de restituer les ossements des corps qui seront exhumés. Il nous faut envisager des boîtes à ossements et un endroit pour les entreposer pour une très longue période.

Nous ne serons pas opposés à laisser la jouissance des concessions qui sont ou semblent abandonnées, à la condition d'une remise en état par leurs propriétaires.

Pour donner un exemple, dans les carrés 1, 2 et 3 qui représentent un dixième environ du cimetière, il était envisagé la reprise de 139

concessions. Au cours des deux premiers procès-verbaux d'abandon, il en reste 90 pour lesquelles personne, depuis la pose des plaquettes, ne s'est manifesté. Nous pouvons estimer que deux tiers environ seront reprises et abandonnées, par contre le tiers sera réparé ou rénové.

Considérant que la procédure administrative est très longue :

- Avis aux descendants ou successeurs,
- Premier procès-verbal d'abandon,
- Notification du 1^{er} procès-verbal d'abandon,
- Deuxième procès-verbal d'abandon,
- Notification du 2^e procès-verbal d'abandon,
- Délibération du Conseil Municipal,
- Arrêté Municipal.

il faudra encore près de 4 ans pour procéder à l'exhumation des corps.

C'est donc comme vous pouvez le constater un travail très important et très long que nous avons entrepris et que nous continuerons par tranches successives chaque année.

Nous tenons à nous excuser auprès des personnes qui, touchées par cette mesure, éprouvent de la peine par des souvenirs lointains de leurs ancêtres et qui finalement reconnaissent l'état d'abandon de leurs concessions.

Nous sommes toujours convaincus que la majorité des gens de bonne foi comprendront le bien fondé de l'opération entreprise pour avoir un cimetière propre et que celle-ci est de l'intérêt de la Collectivité locale que nous représentons à Montataire.

Nous voudrions aussi que certaines personnes négligentes ne jettent pas n'importe où, notamment dans les arbustes qui entourent l'intérieur du cimetière en particulier, les débris de toutes sortes alors qu'il existe à chaque sortie des endroits pour les déposer afin de nous éviter de prendre des mesures disciplinaires.

CHEMINS DE CIMETIERE

Nous poursuivrons aussi et cela par tranches successives, la réfection des chemins principaux de l'ancien cimetière, mais en fonction des ouvertures par le devant des anciennes concessions, il ne nous sera pas possible de conserver partout la même largeur des chemins d'accès. Il nous faudra composer en fonction de la situation existante.

TRANSPORTS

EURARD S.A.

Autocars - Taxis

du matériel moderne - des prix

13, Rue Jules Juillet - CREIL - Tél. 455.02.07

Les Pharmaciens de Montataire

M. DANCLETERRE, 62, Rue de la République,

Tél. 455.08.68

J. LAFONT, 162, Rue Jean-Jaurès

Tél. 455.07.75

H. SAVY, 96, Rue Jean-Jaurès

Tél. 455.07.31

au service de votre santé.

Voirie...

Les travaux à exécuter en 1971 en ce qui concerne la réfection de la voirie en fonction des impératifs divers dont nous vous donnerons connaissance dans un prochain bulletin, se résume ainsi :

Rue des Ecoles, tronçon entre les rues Lesieur et Roger Salengro - Faubourg de Clermont - Rue des Ecoles entre les rues Roger Salengro et Armand Desnoisse - Rue Jean-Dominique Fauré - Rue Henri Barbusse.

Les travaux de Gaz de France pour la rue Jean-Dominique Fauré et la rue des Ecoles nous oblige-

...et

assainissement

ront à modifier l'ordre de notre programme, mais celui-ci sera exécuté au fur et à mesure de la terminaison des travaux des concessionnaires.

Comme vous pouvez le constater, cette commission a travaillé, et cela malgré de nombreuses difficultés, à l'élaboration du programme fais aussi à la continuation de ses réalisations dans l'intérêt de ses administrés.

Dans le cadre du programme social, moderne et démocratique que nous vous avons présenté, nous aimerions connaître vos idées et suggestions, ainsi d'ailleurs que vos critiques, pourvu que celles-ci soient saines et constructives.

Dans cet esprit, nous œuvrerons alors ensemble, démocratiquement, à une gestion municipale dans

l'intérêt collectif de la population laborieuse de Montataire.

Irénée BAS

Une sixième tranche de travaux de 200.000 francs qui découlent de crédits concédés par le district creillois mais pour lesquels nous remboursions annuellement, nous a conduit à étudier un programme d'exécution de travaux.

Nous envisageons l'exécution de l'assainissement Avenue A. Croizat - Cité Marinoni - Donation Cayeux - Rue du Jeu d'arc - Rue de l'Eglise.

Il faudra attendre le budget 1972 du district de la région creilloise pour l'inscription d'une 7^e tranche dont nous vous donnerons connaissance.

Bâtiment

Travaux Publics

Génie Civil

S.A. ZUCCATO

R. N. 330

Le Plessis-Pommeraye

60 - CREIL

Tél. 455.09.73

Pour vos Assurances

- Accidents
- Incendie
- Vie

CONSULTEZ

Gilbert GRISON

Agent Général

du Groupe ZURICH-ABRI

13, Rue Henri Joret

MONTATAIRE

Tél. 455.05.76



La Municipalité et la défense des revendications des anciens

Chacun le reconnaît, les personnes âgées sont victimes d'une situation injuste, souvent inhumaine ; nombreuses sont celles qui finissent, dans le dénuement, dans la misère la plus triste, leur vie toute entière consacrée à la peine et au labeur.

C'est pourquoi la Municipalité de MONTATAIRE s'est tracée le but suivant : défendre les intérêts de la population ; en ce sens, un certain nombre de réalisations ont été créées.

Le transfert du service social au centre Marcel Cachin, un service d'aide à domicile aux personnes âgées, l'aménagement du foyer en 1967 ; chaque année les anciens reçoivent « présent » au voyage organisé par la Municipalité et le Bureau d'Aide Sociale. Cette année, les anciens sont allés à BOULOGNE. Nous pensons que toutes les personnes qui ont participé à ce voyage ont été non seulement satisfaites, mais que cette journée restera dans la mémoire des Montatairiens comme une journée de joie, de détente et d'amitié.

Telle est la politique des élus malgré les difficultés que rencontrent les communes qui sont victimes d'un système fiscal qui met en cause une société qui donne tout aux uns et rien à ceux qui sont relégués aux oubliettes parce qu'ils ne peuvent plus vendre leur unique richesse : leur force de travail.

Des propositions de loi ont été faites par le groupe communiste à l'Assemblée nationale :

1°) De ramener l'âge du droit à pension à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes et pour les assurés sociaux ayant exercé une activité particulièrement pénible.

2°) De fixer le taux de pension à 50 % du salaire moyen des dix meilleures années, toutes primes comprises.

3°) De relever le taux de pension de reversion.

4°) De prévoir le paiement des pensions chaque mois.

Les élus de Montataire mènent tout en œuvre pour réaliser le programme qui figure dans le contrat communal pour parvenir, avec le soutien de la population, à des réalisations sociales appréciées de tous les Montatairiens : crèches, logements-foyers, construction d'un bâtiment à Samoëns qui servira non seulement aux enfants, mais aussi à des séjours pour les anciens de Montataire.

Conscients de ces problèmes, les élus s'engagent à travailler dans une législation sociale pour permettre de faire aboutir ces projets, pour une vie moderne et démocratique.

J. VAN DEN BROCK.

LIBRAIRIE - PAPETERIE - JOURNAUX

LEMAIRE Maurice

à proximité de la Mairie

MACHINES A ECRIRE ET ARTICLES DE BUREAUX

GUILLUMMETTE ET PLACE

CONCESSIONNAIRES **BERLIET**

Rue Ch. Samas - CREIL

Téléphone 455.28.78

Renseignements pratiques

Le Bureau d'Aide Sociale est habilité pour aider dans certains cas :

- Aide médicale (à domicile et hospitalière).
- Allocations de loyers.
- Allocations militaires.
- Placement en Hospices.
- Aide aux Tuberculeux.
- Aide ménagère.
- Aide aux malades mentaux.

Renseignez-vous au Bureau d'Aide Sociale.

POUR LES ANCIENS

Le Foyer des Vieux, rue des Déportés, financé par la Municipalité et géré par l'Association des Vieux de Montataire, est ouvert à toutes les personnes âgées, chaque jour de la semaine, de 14 à 18 heures.

Les Anciens peuvent s'y distraire — il y a divers jeux — pendant que leurs compagnes conversent en tricotant.

Les uns et les autres peuvent écouter des disques, la radio, ou regarder la télévision.

Des boissons — non alcoolisées — jus de fruits l'été, café ou thé l'hiver — sont servis gratuitement chaque jour.

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

Il est situé 2, rue Armand Desnosse (Tél. 455.25.31) et est ouvert tous les jours de la semaine de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 heures, sauf le samedi après-midi. Il a pour raison d'être de venir en aide aux plus déshérités, surtout aux personnes âgées.

SES ACTIVITES

Distribution de bons divers : charbon, pain, denrées alimentaires.

COLIS DES VIEUX

Chaque année, le Bureau d'Aide Sociale distribue, en fin d'année, un colis aux Vieux.

LE VOYAGE DES ANCIENS

Chaque année, un voyage d'une journée avec repas est offert aux Anciens, cela gratuitement.

Les Anciens ont visité Dieppe, Orly, Le Havre, Anor et cette année Boulogne-sur-Mer.

REPAS ANNUEL DES VIEUX

Chaque année, les Anciens sont invités par le Bureau d'Aide Sociale et le Syndicat d'Initiatives à un repas qui se déroule à la cantine Brissonneau mise gracieusement à leur disposition par le Comité d'Entreprise et la Direction.

Les Anciens sont groupés par quartier, emmenés et ramenés en car.

TRAVAILLEUSES FAMILIALES POUR LES VIEUX TRAVAILLEURS, INFIRMES ET INVALIDES

Avec l'aide de la Sécurité Sociale, de la Préfecture dans certains cas, de la Caisse Nationale de Retraite Ouvrière, le Bureau d'Aide Sociale envoie dans les Foyers de Vieux Travailleurs, d'Infirmes ou Invalides, une travailleuse familiale.

Cette aide, qui est en général de 40 heures par mois, peut selon les cas être entièrement gratuite.

Renseignez-vous auprès du Bureau d'Aide Sociale qui fera pour vous toutes les démarches gratuitement.

SECOURS DIVERS

Dans certains cas d'urgence, le Bureau d'Aide Sociale distribue des bons de vêtements et de chaussures.

VIEUX TRAVAILLEURS, SACHEZ :

— Que toute personne vivant seule et ayant moins

de 450 francs de revenus par mois, et que tout ménage ayant un revenu de moins de 580 francs par mois, ONT DROIT de toucher les bons de charbon, de pain, etc...

SACHEZ EGALEMENT :

— Que pour l'aide familiale, le plafond est fixé à 7.800 francs par an pour une personne et à 12.000 francs pour un ménage (c'est le plafond sécurité sociale).

— Qu'il n'y a pas de plafond pour le voyage annuel ni pour le repas traditionnel des Anciens. Il s'agit seulement d'être retraité sans activité.

POUR LA MERE, POUR L'ENFANT, POUR TOUS

Le Centre Social Municipal Marcel Cachin, 31, rue de la République (téléphone 455.06.41) est ouvert tous les jours de la semaine de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 heures (sauf le samedi après-midi).

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Elles ont lieu sur rendez-vous ; s'adresser au guichet. Toutes les consultations sont gratuites. Les primes de surveillance médicale du nourrisson, qui varient selon l'âge et le mode d'allaitement, sont payées au guichet.

CONSULTATIONS PRENUPTIALES ET PRENATALES

2^e et 4^e mercredis de chaque mois. Toutes les consultations sont gratuites. Des jouets sont distribués en fin d'année aux nourrissons fréquentant les consultations.

VACCINATIONS

Anti-varioliques - anti-tétaniques - anti-diphtériques - anti-poliomyélitiques.

Elles sont pratiquées au moins trois fois dans le mois. Les inscriptions se font au guichet. Mme LEFEVRE, assistante départementale, reçoit tous les vendredis de 14 à 16 heures - tél. 455.06.41.

SERVICE DE SOINS ET PIQURES

Une permanence est assurée tous les jours de 10 h. à 11 h. 15 et de 16 h. 30 à 18 heures, sauf les samedis après-midi et dimanches toute la journée.

Les soins et piqûres sont assurés à domicile pour les personnes alitées.

IMPORTANT : Les assurés sociaux ne paient que le ticket modérateur, mais ils doivent obligatoirement présenter :

- 1°) La carte d'immatriculation à la Sécurité sociale.
- 2°) Une ordonnance et une feuille de maladie.
- 3°) Une attestation patronale des trois derniers mois de salaire ou les feuilles de décompte des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

Les invalides et retraités peuvent également bénéficier de ces soins, ils doivent présenter :

- 1°) Leur carte d'immatriculation à la Sécurité sociale ou tout autre pièce justifiant leur appartenance à un régime spécial.
- 2°) La notification d'invalidité ou le dernier talon de retraite.

Les soins sont également dispensés aux assurés volontaires.

Dans le même bâtiment, au 1^{er} étage, sont également logés les différents services de la polyclinique du comité interentreprise de la région creilloise.

Vous y trouverez notamment des dentistes, différents docteurs et spécialistes. Renseignez-vous.

Le District urbain de l'agglomération creilloise : Qu'a-t-il apporté à nos populations ?

Nous publions ci-dessous le texte de la déclaration faite au nom des élus municipaux de Montataire par M. TRIN, Maire, à l'assemblée du district urbain de la région creilloise, le 6 mai dernier.

Nous rappelons que le district est composé de représentants des municipalités de Creil, Nogent, Montataire, Villers-Saint-Paul.

Ajoutons que la majorité du Conseil de district a approuvé la déclaration faite par Robert TRIN.

« Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons nous poser la question, à l'aube de ce nouveau mandat : qu'a apporté à nos populations le district de la région ?

Le district était présenté comme l'organisme susceptible de donner à la région creilloise, la plus importante du département, l'équipement qui lui était indispensable.

Or nous pouvons constater :

— que le nombre de travailleurs, d'employés et de cadres obligés d'aller chercher un emploi dans la région parisienne, grossit sans cesse. Cela parce que, dans les sphères gouvernementales, on s'oppose à la création d'emplois, alors que des zones industrielles sont créées et que la région creilloise dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

L'intérêt de nos populations exige que des entre-

prises du secteur secondaire et tertiaire viennent s'implanter dans notre région.

— Dans l'enseignement, la situation est critique. Les C.E.S. construits dans le cadre du district sont maintenant insuffisants. De plus, malgré les engagements pris par le gouvernement de nationaliser les établissements secondaires dans les deux ans qui suivent leur construction, rien n'est fait. C'est ainsi que le C.E.S. J.-J. Rousseau est toujours à la charge du district.

Il est nécessaire de construire, dans les toutes prochaines années, des C.E.S. dans chaque localité du district et un C.E.T. Ceux existants sont trop petits, un autre C.E.T. permettrait à nos jeunes gens et jeunes filles d'apprendre le métier de leur choix.

— La construction rapide d'un hôpital public devient une impérieuse nécessité pour nos populations.

Le Centre hospitalier prévu au V^e plan, puis repoussé, sera-t-il construit dans les toutes prochaines années ?

— Le projet de construction du 3^e pont, indispensable pour faciliter une circulation qui s'avère de jour en jour plus difficile, est toujours au point mort.

— Notre projet de Bourse du Travail indispensable dans une agglomération ouvrière comme la nôtre est aussi en sommeil.

Il s'agit là, comme dans d'autres domaines, d'une situation créée afin d'amener les Collectivités locales ou les Districts à réaliser les travaux d'équipement à leurs frais.

Nous constatons également que les subventions d'Etat restent dans de nombreux domaines identiques depuis des années, alors que le prix de construction et d'équipement ne cessent de monter.

Dans certains cas, les subventions de l'Etat sont même inférieures à la T.V.A. payée par les Collectivités.

Nous demandons que la T.V.A. que nous payons sur tous les travaux de construction et d'équipement collectif nous soit remboursée. Avec cet argent nous pourrions réaliser dans d'autres domaines.

Enfin, devant le refus systématique de l'Etat de donner à notre région creilloise les moyens qui permettraient à nos populations d'avoir un emploi, de pouvoir s'éduquer, se soigner, en un mot de pouvoir vivre normalement dans une agglomération prospère, nous vous proposons d'intervenir énergiquement auprès des pouvoirs publics, d'informer la population de nos difficultés et de lui demander son appui.

Car nous estimons que la région creilloise doit vivre ».



Dans un style Louis XIII,
le nouveau salon de coiffure

ROSA Coiffure

Tous les soins du cheveu
à des prix étudiés

CARTE DE FIDÉLITÉ

9, Rue de la République

MONTATAIRE Tél. 455.12.28

BAPTÊME, FIANÇAILLE, MARIAGE, DEUIL

LUCETTE

FLEURISTE INTERFLORA

24, rue de la République - MONTATAIRE

Livraison Tél. 455.24.61

Bibliothèque

tôt une bibliothèque cité des Martinets...

L'Office d'H.L.M. de Creil-Montataire va mettre à la disposition de la Municipalité des locaux qui se trouvent en sous-sol d'un immeuble d'habitation. Cet immeuble se situe rue Jacques Decour, entre le Groupe scolaire et le centre commercial.

Une partie de ces locaux va être utilisée pour aménager une bibliothèque de quartier. Adultes et enfants y trouveront un choix de livres variés à l'image de ce qui existe déjà à la bibliothèque Paul Eluard. Une pièce sera réservée pour la lecture et le travail d'études et de recherches.

L'aménagement permettra également de disposer d'une galerie d'exposition.

Des l'accord définitif de l'Office d'H.L.M., les travaux pourront commencer. La bibliothèque pourrait donc être ouverte au public dans quelques mois.

...et des aménagements au service des habitants

Les autres sous-sols disponibles permettront également d'ouvrir un bureau pour les services de la Mairie, ce qui évitera des déplacements aux habitants du quartier. Des permanences pourront également y être tenues. Il est également étudié la possibilité d'y ouvrir un atelier d'activités éducatives et culturelles pour les enfants. L'Office d'H.L.M. utilisera également un local qui permettra d'être un relais avec les locataires.

Ces réalisations, n'en doutons pas, rendront de grands services à la population du quartier et, avec la grande salle qui se trouve sous le centre commercial, constitueront un centre d'animation au service de tous.

BRASSERIE DE MONTATAIRE

Bières - Cidres - Limonades - Sodas - Sirops
Jus de Fruits - Eaux Minérales

Roger DROUIN

MONTATAIRE

Tél. 455.07.13

3, rue de Condé, 3

POUR VOS SORTIES
EXCURSIONS - NOCES
COLONIES DE VACANCES
VOYAGES DE GROUPES

Société

de Transports

Routiers

de Voyageurs

4, Rue de Crépy, 4

SENLIS (Oise)

Téléphone : 38 et 709

E^{ts} QUENEUTTE

Avenue de l'Europe

CREIL - NOGENT

Tél. 455.41.43 & 41.44



*Papeterie - Équipement de Bureaux
Installation - Organisation
Mobilier - Classeurs - Cloisonnettes
Machines à écrire - à calculer
Photocopie
Calculatrices électroniques
Caisses enregistreuses
Facturières*

Amis lecteurs,

Cette page vous sera désormais réservée.

Vous pourrez nous envoyer vos suggestions, questions, et critiques concernant notre bulletin et les problèmes qui y sont traités.

**Dès maintenant,
écrivez-nous**



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS

met à votre disposition ses guichets de :

MONTATAIRE - 6, Place A. Génie - Tél. 455.18.11

CREIL - 21, Avenue J. Uhry - Tél. 455.21.49

CRÉDITS VACANCES

PRÊTS PERSONNELS ORDINAIRES ET IMMOBILIERS
PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT 8 %, NET D'IMPOTS
ET ASSORTIS D'UNE ASSURANCE
ET TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pompes Funèbres Générales

Concessionnaires du Service Municipal de la Ville

Bureaux :

38, rue de la République à CREIL
Tél. 455.02.05

Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage

Exploitation, Gérance, Entretien des Sociétés de distribution
d'Eau potable et d'assainissement

Direction Régionale : 24, RUE BOUVIÈUX
CHANTILLY - Tél. 400

Pour MONTATAIRE, s'adresser à :
88, Rue Jules Michelet, CREIL - Tél. 455.00.32

GUILDE DES ORFÈVRES

DARBIER REVAUX

Horloger - Joaillier

TÉL 455.40.90

PLACE CARNOT - CREIL

TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE

Albert DELANSOY

MARBRERIE

Place de l'Eglise - Téléphone 455.14.88 - 455.10.91

Caveaux en ciment armé, pierres
briques, parpaquets

Monuments au prix de fabrication
Entretien - Gravures - Articles - Fleurs

Le Service Municipal Jeunesse et Culture

Depuis bientôt trois ans existe le Service Municipal Jeunesse et Culture dont l'activité essentielle est tournée vers le développement de l'expression artistique de l'enfant dans les domaines de la musique, de la danse et du dessin.

Toutefois, ce service ayant aussi une vocation de recherche et d'information sur les problèmes de l'épanouissement de l'enfant, nous avons pensé qu'il serait bénéfique pour les enfants, les parents et les animateurs de réaliser des rencontres-débats sur des points particulièrement importants - et quelquefois obscurs - de l'évolution de l'enfant : l'enfant et le jeu, l'enfant et la télévision, l'enfant et la famille, etc... C'est pourquoi une première rencontre avec le public a eu lieu dans le cadre du 6^e Festival d'Art et Culture sous le titre « Forum sur l'enfance ». Il s'agissait là d'une prise de contact qui a permis par la qualité et la diversité des questions, de mieux cerner les préoccupations éducatives des parents et de lancer ainsi les bases des futures manifestations, sur des sujets plus précis.

Ce service tend aussi à devenir un Centre de Documentation Culturelle où la population, les associations et mouvements syndicaux ou politiques, pourront trouver toutes les informations nécessaires sur l'organisation et la constitution d'associations ou de groupements à vocation culturelle, ainsi que sur les différentes manifestations artistiques et culturelles qui peuvent se dérouler sur le plan national ou local.

C'est aussi au Service Municipal Jeunesse et Culture que revient la tâche de suivre les projets de constructions ou d'équipements culturels élaborés par les élus municipaux.

En un mot, il s'agit d'un service public mis à la disposition de la population dans son ensemble, et plus particulièrement tourné vers les enfants, pour tout ce qui concerne la formation et l'information dans le domaine culturel.

HEURES DE FONCTIONNEMENT DES DIVERSES ACTIVITÉS DU SERVICE

- Ecole de Danse, rue J. Jaures : Jeudi de 9 à 10 h. ; de 10 à 11 h. ; de 11 à 12 h.
- Atelier d'Art des Enfants, rue Jean Jaures : Jeudi de 14 h. à 15 h. 30 ; de 15 h. 30 à 17 h. ; samedi de 14 h. à 15 h. 30 ; de 15 h. 30 à 17 h.
- Centre Musical des Enfants, salle de musique : Jeudi de 14 à 15 h. ; de 15 à 16 h. ; de 16 à 17 h. ; samedi de 14 à 15 h. ; de 15 à 16 h. ; de 16 à 17 h.
- Bibliothèque P. Eluard, 4, rue des Déportés : Mardi de 14 à 19 h. ; mercredi de 15 à 18 h. ; jeudi de 9 à 12 h. et de 14 à 19 h. ; vendredi de 15 à 18 h. ; samedi de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.
- Gymnastique féminine, rue Jean Jaures : Lundi de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; mercredi de 14 à 15 h. et de 18 h. 30 à 19 h. 30.

MA MAISON - MON JARDIN

G. NOYELLE

37, Rue de la République - MONTATAIRE - 60

REMISE 30 % sur toutes les collections de Papiers Peints - Velours - Encollés - Emargés - Lavables

REMISE 20 % sur le Ripolin - Ripomat - Riposatin

COUVRE-SOL - BALAFLEX - BALATRED, à des prix très étudiés

Tél. 455.21.07

MOQUETTE et TAPIS - grandes largeurs (Pose gratuite)



VOILES PLEIN-JOUR,
 AMBIANCE HEUREUSE



Comptoir Cotonnier

69, Rue Gambetta
 CREIL - Tél. 455.06.63

- VOTRE SPÉCIALISTE :
- Rideaux tous styles
 - Fournitures
 - Pose de tringles
 - Devis gratuit sur demande
 - Tous articles litera
 - Ensemble "Tréca"
 - Tissus d'ameublement
 - Linge maison

Toute la Chemiserie - Vêtements Professionnels

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LOCATION-ATTRIBUTION

H. L. M.

DE COMPIÈGNE ET DE LA RÉGION

COMPÉTENCE TERRITORIALE : Département de l'Oise

29, Rue Hippolyte-Bottler - COMPIÈGNE - Tél. 440-08-14



LOGEMENTS CONSTRUITS : 1.069
 EN COURS DE CONSTRUCTION : 309
 PROGRAMMES A L'ETUDE : 850
 ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

chauffage central au mazout

THERMEX



BRULEURS AUTOMATIQUES
adaptables à toute chau-
dière à charbon

CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES
avec service d'eau chaude
incorporé

Pour 4 à 20 radiateurs
De 40 à 60 % d'économie

sur les frais de chauffage - 150 000 installations en service



10, Rue Jessé

- **60 - CREIL** -

Tél. : 455 - 29 - 93

Société Nouvelle A. M. C.
Concessionnaire



Tous les Produits **SHELL**

CARBURANTS - LUBRIFIANTS - HUILES COMBUSTIBLES

Etablissements PEREZ

THERMOSHELL chauffage service

Finance, Entretien, Ravitaille
votre installation de chauffage

10, Rue Jessé - **60 - CREIL**

Téléphone 455.22.06